

Programme de soutien aux enfants réfugiés « Le Bon Samaritain », 8e session (novembre 2026 – avril 2027) : recrutement de familles avec un enfant de 18 mois ou moins



Rene Asmussen / CC0 / Wikimedia Commons

En bref

La 8e session du programme de soutien aux enfants réfugiés « Le Bon Samaritain » de MAP recherche 4 familles élevant un enfant de 18 mois ou moins (demandeurs d'asile, personnes à statut humanitaire, ou personnes en situation irrégulière après une décision de non-reconnaissance du statut de réfugié). Une aide de 350 000 won par mois est versée pendant 6 mois.

Présentation du programme

- Période de soutien: (8e session) novembre 2026 à avril 2027 (6 mois)
- Bénéficiaires éligibles: Enfants réfugiés de 18 mois ou moins résidant en Corée
- Soutien accordé: Frais d'éducation et d'entretien de l'enfant
- Montant: 350,000 won par mois
- Nombre de bénéficiaires: 4 par session

Comment déposer une demande

Remplissez et soumettez le formulaire de première demande d'aide à l'aide d'un Google Form (formulaire en ligne).



Formulaire en coréen



Formulaire en anglais



Formulaire en arabe



Formulaire en français

Explication simple

Selon la Loi relative aux réfugiés (Refugee Act), un demandeur d'asile est un étranger qui a demandé en Corée la reconnaissance du statut de réfugié. Cela inclut notamment les personnes dont le dossier est encore en cours d'examen.



Lire l'article complet

refugeelifekorea.org/fr/news/good-samaritan-refugee-child-support-8th-2026/

Contact refugeelifekorea@mapcast.org / 02-2038-0231